

Sécurité de la vieillesse

Monsieur l'Orateur, je pense qu'on devrait faire une différence entre les deux: payer intérêt et payer tribut aux propriétaires du veau d'or qui n'auront pas levé le petit doigt pour faire pousser une carotte au Canada, on devrait faire la différence et permettre à ceux qui ont développé le pays de prendre une retraite convenable dès l'âge de 60 ans. Je suis scandalisé devant des choses semblables. Qu'est-ce qu'il faut pour faire vivre ces personnes âgées? Il leur faut de la nourriture comme pour tous les autres, il leur faut des vêtements comme pour tous les autres, il leur faut des logements convenables comme pour tous les autres, et il leur faut leur permettre de s'organiser des loisirs comme pour tous les autres. Ce sont des personnes comme les autres. C'est tout simplement à cela qu'ils ont droit. C'est cela qu'on exige pour eux.

Monsieur l'Orateur, est-ce que le Canada ne veut pas continuer de leur fournir ces choses qu'ils réclament, dont ils ont besoin? Je pense que l'industrie canadienne, l'agriculture canadienne, les moyens de transport peuvent déplacer les biens de consommation d'un lieu à un autre. Je pense que les services peuvent satisfaire aux besoins de tous ces gens-là sans priver les autres puisque nous avons un million de chômeurs qui ne demandent pas mieux qu'à remplacer ces personnes qui quitteront leurs emplois. Ce sont ces choses-là dans lesquelles nous voulons mettre de l'ordre.

Nombre de jeunes viennent sur le marché du travail. Des professeurs ne savent plus où s'employer actuellement. Des jeunes sortent des CEGEP, des universités, avec des diplômes et ne trouvent pas d'emploi. Ils s'offrent à faire n'importe quel travail. Je connais un jeune homme d'Ottawa qui est dans le Nord actuellement à travailler en forêt à faire de la fascine. C'est un travail de journalier, ce n'est pas un travail de professionnel. On ne me dira toujours pas que c'est un jeune qui ne veut pas travailler. Il est rendu là, chez les mouches, au risque de brûler en forêt ou de subir quelque autre péril. Mais il veut travailler, le jeune, il a besoin d'argent pour continuer ses études.

Des personnes de 60, 62, 63 ou 64 ans sont dans cette même forêt, à ce même chantier, obligées de continuer à travailler dans les mêmes conditions pour gagner leur vie, parce qu'ils n'ont pas d'autres moyens de le faire. Je pense que c'est dans ces choses-là qu'on veut mettre de l'ordre. J'ai soulevé des points particuliers pour bien les faire comprendre au ministre. Si elle n'est pas ici, elle a sûrement, j'imagine, des raisons sérieuses de ne pas y être, mais elle aura l'occasion, je pense, de lire le débat de ce soir et de comprendre que le système dans lequel nous vivons a besoin d'évoluer aussi.

On vient de me donner une nouvelle qui vient de paraître dans *Le Droit* d'aujourd'hui, dans lequel le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social déclarait à Longford Mills, Ont., et je cite:

Deux millions d'enfants vivent dans la pauvreté.

C'est tout neuf, c'est tout récent. Le ministre vient de comprendre cela, vient de constater cela. Elle dit, et je cite:

Qu'il faut modifier le système économique pour encourager et non décourager le travail.

Il semble donc qu'elle a enfin compris la situation et j'espère que les gestes qu'elle posera à la suite du débat de ce soir seront réellement effectifs et permettront les modifications nécessaires à la loi sur la sécurité de la vieillesse afin que la motion du député de Winnipeg-Nord-Centre, de même que toutes les recommandations qui ont été faites de part et d'autre

à la Chambre soient reconnues et qu'enfin les personnes âgées puissent prendre leur retraite à un âge un peu moins avancé si elles le désirent et qu'elles puissent vivre de façon convenable, puisque le Canada peut leur permettre cela.

● (1742)

[Traduction]

M. Hugh A. Anderson (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, je suis de plus en plus intrigué—et j'espère que d'autres députés commencent aussi à s'y intéresser—par les motions présentées à la Chambre sur la question de la retraite. Il est très clair que les députés qui ont parlé récemment de la retraite à la Chambre ont exprimé diverses opinions. Il est un fait de plus en plus important et c'est que tout en tentant d'atteindre à un objectif commun, soit le bien-être des Canadiens, nous cherchons à y parvenir par diverses voies apparemment contradictoires.

La Chambre débattait récemment une motion qui demandait d'étudier l'opportunité d'adopter une mesure permettant de hausser l'âge obligatoire de la retraite de 65 à 70 ans pour toute personne âgée de 65 ans ou plus qui ne veut pas se retirer et est disposée à renoncer à son admissibilité à un régime privé de retraite ou à une rente. Nous sommes priés aujourd'hui d'envisager l'opportunité de modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse et le Régime de pensions du Canada de façon à verser des pensions aux termes de ces deux lois à toute personne de 60 ans qui répond aux exigences desdites lois et qui n'est pas disposée à se retirer de la vie active.

● (1752)

Le député de Brome-Missisquoi (M. Grafftey) a posé une intéressante question concernant le coût du programme auquel songe le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Il serait intéressant d'examiner cette question d'ici la fin de l'heure réservée aux initiatives parlementaires.

Voyons un peu dans quelle mesure on propose de hausser les prestations de sécurité de la vieillesse. Pour l'année financière 1976-1977, on a consacré près de 4.5 milliards pour la sécurité des personnes âgées, dont 3.3 milliards pour les prestations de sécurité de la vieillesse, un milliard en supplément du revenu garanti et 100 millions en allocations aux conjoints.

Comme le Canada compte actuellement un peu plus de deux millions de bénéficiaires du programme de la sécurité de la vieillesse, lorsqu'on augmente de \$1 les prestations versées en vertu de ce programme il en coûte plus de 24 millions annuellement au trésor fédéral. La motion du député propose que ces prestations mensuelles soient portées de \$156.66, comme c'est le cas actuellement, à \$300, soit presque le double. Il est facile de calculer qu'il en coûterait au total quelque 7.2 milliards pour verser à chacun des quelque deux millions de pensionnés \$300 par mois, soit \$3,600.00 par année. Notons que le programme en question coûterait alors 3.8 milliards de plus qu'actuellement, soit une hausse de 84 p. 100.

Le député propose en outre qu'en ce qui concerne le supplément du revenu garanti l'actuelle restriction relative au revenu soit abolie. La motion ne précise pas clairement si les prestations en question seraient comprises dans les \$300 ou s'y ajouterait. Dans cette dernière hypothèse, toute personne âgée de plus de 65 ans aurait droit au supplément du revenu garanti en sus des \$300 de pension de retraite qu'elle toucherait. Au taux actuel, cela coûterait environ 2.4 milliards, soit quelque 1.4 milliard de plus qu'actuellement. Aux taux présentement